

RESILIATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à retourner à l'OPCO de rattachement de l'entreprise avec copie au Greta Lorraine Nord

OPCO :	
Numéro d'enregistrement du contrat : _____ Date : _____	
EMPLOYEUR	Raison sociale :
	Nom : _____ Prénom : _____
	N° SIRET :
	Adresse :
	Tel : _____ Mail : _____
APPRENTI	Nom : _____ Prénom : _____
	Date de naissance :
	Adresse :
	Tel : _____ Mail : _____
REPRESENTANT LEGAL	Nom, Prénom :
	Adresse :
CFA fréquenté : Greta Lorraine Nord N° UAI du CFA : 057 3003 E	
Diplôme préparé :	

Déclarent que, dans les conditions prévues par la loi, il est mis fin au contrat d'apprentissage.

Date d'effet de la résiliation (dernier jour travaillé) : _____

Cette rupture résulte :

- D'une rupture au cours des 45 premiers jours, consécutifs ou non, en entreprise**
- D'une rupture après la période des 45 premiers jours, consécutifs ou non, en entreprise :**
 - Rupture d'un commun accord
 - Rupture à l'initiative de l'employeur
 - Force majeure
 - Faute grave de l'apprenti
 - Inaptitude de l'apprenti constatée par le médecin du travail
 - Décès d'un employeur maître d'apprentissage (entreprise unipersonnelle)
 - Exclusion définitive du jeune du CFA et non inscription dans un autre CFA
 - Redressement sans maintien de l'activité ou liquidation judiciaire de l'entreprise
 - Rupture à l'initiative de l'apprenti
 - Démission après saisine du médiateur
 - Rupture anticipée en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé
- D'une rupture décidée par l'autorité administrative :**
 - Rupture par décision administrative de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi consécutive au risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti
 - Rupture par décision motivée du Préfet du Département pour méconnaissance des obligations à la charge de l'employeur
- Résiliation judiciaire du contrat à l'engagement de l'apprenti**

Fait à,

le :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal
(pour l'apprenti mineur)

Durant la période d'essai, une seule signature suffit (employeur ou apprenti majeur)